

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :
MA 41761 B1

(51) Cl. internationale :
A23L 11/00

(43) Date de publication :
29.07.2021

(21) N° Dépôt :
41761

(22) Date de Dépôt :
04.03.2016

(30) Données de Priorité :
06.03.2015 US 201562129078P

(71) Demandeur(s) :
Smallwood, Norman J., 2601 Marsh Lane Unit 303 Plano, Texas 75093-8487 / US (US)

(72) Inventeur(s) :
Smallwood, Norman J.

(74) Mandataire :
ATLAS INTELLECTUAL PROPERTY

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: EP16762235.6

(54) Titre : **UTILISATION DE TERRE DÉCOLORANTE USAGÉE SERVANT AU TRAITEMENT D'HUILE COMESTIBLE DANS LA FORMULATION DE PRODUITS D'ALIMENTATION POUR VOLAILLE ET BÉTAIL**

(57) Abrégé : La présente invention fournit une nouvelle méthode d'élimination de la terre de blanchiment usée qui est économiquement bénéfique et évite les problèmes typiquement associés à son élimination. En ajoutant de la chaux fine (carbonate de calcium) à la terre de décoloration usée déchargée des filtres de procédé, la combustion spontanée peut être éliminée. Le matériau peut ensuite être transporté sous forme solide dans une installation de production pour être utilisé comme ingrédient nutritif dans la fabrication d'une large gamme de produits alimentaires pour la volaille et le bétail.

Revendications

1. Composition alimentaire comprenant :
un produit alimentaire pour animaux ; et
5 un composant de type terre décolorante usagée, le
composant de type terre décolorante usagée
comprenant de la terre décolorante usagée et un
composant de type calcaire (carbonate de calcium),
le composant de type terre décolorante usagée
10 comportant une quantité de terre décolorante
usagée à raison de 95 à 92 % en poids et une
quantité de composant de type calcaire (carbonate
de calcium) à raison de 5 à 8 % en poids, et
la terre décolorante usagée provenant de la
15 production d'huile végétale comestible, et
comprenant 30 à 50 % d'huile comestible entraînée
et l'une ou plusieurs parmi l'attapulгите, la
montmorillonite, la montmorillonite-Na, la
montmorillonite-Ca, la bentonite, la bentonite-Na,
20 la bentonite-Ca, la beidellite, la nontronite, la
saponite, l'hectorite, et une combinaison
correspondante.
2. Composition alimentaire selon la revendication 1,
25 la terre décolorante usagée étant l'attapulгите.
3. Composition alimentaire selon la revendication 1,
le composant de type terre décolorante usagée
comprenant 92 % en poids de terre décolorante

usagée, et 8 % en poids de composant de type calcaire (carbonate de calcium).

4. Composition alimentaire selon la revendication 1,
5 le produit alimentaire pour animaux comprenant l'un ou plusieurs parmi des concentrés, des vitamines, des minéraux, des enzymes, et/ou des acides aminés.
- 10 5. Composition alimentaire selon la revendication 1, le produit alimentaire pour animaux comprenant l'un ou plusieurs parmi les suivants : du tourteau de coton, de la farine de fèves de soja, des résidus de mouture, des lupins, des molasses, du
15 dunder, d'autres sous-produits de molasses séchés, des graines, des céréales, des légumes, de la paille, du foin, des flocons de soja, de la luzerne séchée, de la farine de soja, des brisures de blé, du maïs, de la farine d'orge, de la farine
20 de sang, du babeurre séché, de la farine de lin, de la farine de viande et d'os, de la farine d'arachide, de la farine de riz, et/ou de la farine de tournesol.
- 25 6. Procédé pour l'élimination de terre décolorante usagée et de fabrication d'une composition alimentaire pour animaux comprenant :
la combinaison de terre décolorante usagée avec un
composant de type calcaire (carbonate de calcium)
30 pour former un composant de type terre décolorante usagée, la quantité de terre décolorante usagée étant d'environ 95 à 92 % en poids ; la quantité de composant de type calcaire (carbonate de calcium) étant d'environ 5 à 8 % en poids, et la
35 terre décolorante usagée provenant de la production d'huile végétale comestible et comprenant 30 à 50 % d'huile comestible entraînée ; et

le mélange du composant de type terre décolorante usagée à un produit alimentaire pour animaux pour former la composition alimentaire.

- 5 7. Procédé selon la revendication 6, la terre décolorante usagée comprenant l'une ou plusieurs parmi l'attapulgite, la montmorillonite, la montmorillonite-Na, la montmorillonite-Ca, la bentonite, la bentonite-Na, la bentonite-Ca, la
10 beidellite, la nontronite, la saponite, l'hectorite, et une combinaison correspondante.
8. Procédé selon la revendication 6, le composant de type terre décolorante usagée comprenant 92 % en poids de terre décolorante usagée, et 8 % en poids de composant de type calcaire (carbonate de calcium).
- 15 9. Procédé selon la revendication 6, la composition alimentaire comprenant l'un ou plusieurs parmi des concentrés, des vitamines, des minéraux, des enzymes, et/ou des acides aminés.
- 20 10. Procédé selon la revendication 6, le produit alimentaire pour animaux comprenant l'un ou plusieurs parmi les suivants : du tourteau de coton, de la farine de fèves de soja, des résidus de mouture, des lupins, des molasses, du dunder, d'autres sous-produits de molasses séchés, des
25 graines, des céréales, des légumes, de la paille, du foin, des flocons de soja, de la luzerne séchée, de la farine de soja, des brisures de blé, du maïs, de la farine d'orge, de la farine de sang, du babeurre séché, de la farine de lin, de
30 la farine de viande et d'os, de la farine d'arachide, de la farine de riz, et/ou de la farine de tournesol.
- 35